



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FÉVRIER 2019

1. Assainissement

Transfert assainissement

La loi NOTRe prévoyait le transfert de ce service aux communautés de communes au 1er janvier 2020. Un assouplissement est intervenu avec l'institution d'une minorité de blocage des communes membres : soit 25 % des communes représentant 20 % de la population. La décision doit être prise au 1er juillet 2019. De plus, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » est désolidarisée de la compétence assainissement et la CCHP ne dispose d'aucun service capable d'assurer cette compétence générant ensuite un transfert à Eaux de Vienne-Siveer. Le Conseil s'oppose à ce transfert automatique.

Tarifs des services assainissement

Le Conseil adopte le maintien des tarifs prime fixe : 57 € et redevance : 1,20 €/m³

Budget assainissement

Après approbation du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats, le Conseil vote le budget section exploitation 37 639 € et investissement : 185 213 €. Le conseil vote le reversement de la somme de 100 000 € sur le budget général sachant que pendant de nombreuses années, le service assainissement déficitaire nécessitait le versement d'une subvention au budget assainissement.

2. Extinction créances

Une personne ayant quitté la commune est redevable d'une somme de 350 € pour la capture de deux chiens. Elle bénéficie d'un effacement de dette suite à un jugement. La commune doit prendre en charge cette dépense. Le conseil vote les crédits nécessaires.

3. Adhésion à la FDGDON

Cette fédération a pour vocation la lutte contre les organismes nuisibles. Si la commune adhère les bénéficiaires n'ont à déboursier que la moitié engagée pour la destruction des nids de frelons soit 95 €. Le conseil accepte l'adhésion d'un montant de 200 €.

4. Personnels

La cantine de l'école de Puy-Lonchard accueille 10 % de rationnaires en plus. Cette situation sera-t-elle pérenne ? Par ailleurs, un agent d'entretien des locaux a sollicité une réduction de son temps de travail. Pour pallier ces deux situations, il est proposé de recruter un agent contractuel à raison de 20,50 h/semaine du 25 février au 7 juillet 2019. Le Conseil adopte cette décision.

5. Questions diverses

- Voirie
- Bâtiments
- Commissions communautaires